

Mairie de Guzargues
Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Juin 2004 – 21h00

Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Présents: Mmes REDO Christine, FLORES Christiane
MM COURTIEU Yves, BONANNO Eric, BONNET Jérôme, MELOTTE Jacques
MALCHIRANT Thierry.
Excusés : Mmes BARTHES Mariette, VIDAL Patricia, M. ANTOINE Pierre (procuration à M. BONNET J.)
Absent : M. ACCARDO Gérald

BOCR

1 – Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification de l'ordre du jour suivante :
- Recours au tribunal administratif de Montpellier de M.CRAMM contre la déclaration de travaux de M. ATTIAS

Modification de l'ordre du jour adoptée à l'unanimité.

1 – Compte rendu de la séance du 22 AVRIL 2004

Le compte rendu de la séance du 22 avril 2004 est approuvé à l'unanimité.

2 – Remplacement secrétariat de Mairie

La secrétaire de Mairie devant s'absenter pour une durée de 3 mois, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à embaucher une remplaçante pour la durée précitée.

3 – Maîtrise d'œuvre – Extension de la Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre liée aux travaux d'extension de la Mairie. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet AJM Architecture pour une mission de base au taux de 11%.

4 – Fête du 03 juillet 2004

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

Prix du repas : 15 € par adulte
10 € par enfant de 6 à 10 ans
gratuit pour les – 6 ans

5 – Recours au Tribunal Administratif de M. CRAMM contre la Déclaration de Travaux de M.ATTIAS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif de Montpellier par M. CRAMM contre la Déclaration de Travaux délivrée à M. ATTIAS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de représenter la commune dans l'instance susvisée. Décide de désigner à Maître MARGALL, avocat au Barreau de Montpellier, pour défendre et représenter la commune dans la présente instance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00 .

**Le Maire
Yves COURTIEU**